REGLEMENT JEU
« PRENEZ LA POSE– LEXUS X ROLEX PARIS MASTERS »
2026

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La Société TOYOTA FRANCE, désignée ci-après « la Société Organisatrice », Société par actions simplifiée au capital de 2 123 127 euros, dont le siège social est situé 20 Boulevard de la République, 92420 Vaucresson, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 712 034 040, organise, dans le cadre d'une opération marketing, un Jeu sans frais de participation, réservé aux détenteurs d'un billet d'accès au tournoi Rolex Paris Masters 2026 qui se déroulera du **31 octobre au 7 novembre 2026 à 14h,** sur le stand Lexus, intitulé *« Prenez la pose– Lexus x Rolex Paris Masters »* (ci-après dénommé le « Jeu »).

La Société Organisatrice informe expressément les participants, et les participants reconnaissent, qu'Instagram ne parraine ni ne gère le JEU de quelque façon que ce soit. Les informations fournies par les participants dans le cadre de ce JEU sont destinées à la Société Organisatrice et non à Instagram.

ARTICLE 2 : CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 Conditions

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique réunissant, à la date de début du Jeu, les conditions cumulatives suivantes (ci-après le(s) « Participant(s) ») :

- être maJeur(e) ;
- résider en France métropolitaine (Corse incluse) ;
- être titulaire d'un compte Instagram en version « public » durant la durée du JEU soit du 31 octobre 2026 au 7 novembre 2026 inclus ;
- suivre le compte Instagram de lexusfrance ;
- publier sous le format « publication » sur Instagram : une ou plusieurs photos de l'expérience Lexus à retrouver sur le parvis de la Plénitude Aréna ou du corner photo dédié se trouvant sur le stand intérieur au niveau 1 ou les deux ;
- taguer le compte Instagram lexusfrance sur la publication et ajouter en description de la publication #LexusLoveTennis
- être disponible le 8 novembre 2024 à partir de 11h ;

Ne peuvent participer au Jeu :

- les membres du personnel de la Société Organisatrice ;
- les membres du personnel du réseau de distribution et de réparation agréé Toyota ;
- les membres du personnel des entreprises participant directement ou indirectement à la réalisation du Jeu ;

- les conjoints et membres de la famille des personnes susvisées (ascendants, descendants, époux et concubins).

Le format story n'est pas pris en compte pour ce Jeu.

Les participations de toutes les personnes ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus définis seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte.

Toute participation est strictement personnelle. Aucune participation pour un tiers n'est possible.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation décrites dans le présent Règlement, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non-attribution du lot y étant attaché éventuellement gagné, et ce, sans contestation ni réclamation possible de la part du Participant.

2.2 Modalités de participation sur le stand

Le Jeu se déroule sur le stand Lexus installé lors du tournoi Rolex Paris Masters 2026, pendant les horaires d'ouverture du stand, du 31 octobre au 7 novembre 2026 à 14h00.
Pour participer, le Participant doit :

1. Se rendre sur le stand Lexus soit sur le parvis de la Plénitude Aréna ou sur le stand Lexus dans le corner photo dédié se trouvant au niveau 1, ou les deux ;
2. Prendre une ou plusieurs photos et les partager sous le format « publication » sur Instagram ;
3. Être abonné au compte Instagram lexusfrance, Taguer le compte Instagram lexusfrance sur la publication et ajouter l'hashtag #LexusLovesTennis dans la description ;
4. Laisser son compte Instagram en public le temps de la durée du Jeu, soit du 31 octobre 2026 au 7 novembre inclus.

La participation au Jeu emporte l'acceptation pleine et entière des termes et conditions du présent Règlement.

Le Jeu se déroule exclusivement sur Instagram, tout autre mode de participation (notamment postale) est exclu.

Article 3 : lot mis en Jeu

Un (1) lot est mis en Jeu :

- Un (1) lot de deux (2) billets en catégorie diamant **journée** – comprenant l'entrée pour la session journée, le déJeuner au « club des légendes » ainsi que des boissons à discrétion tout au long de la session valables pour la session journée du **dimanche 8 novembre 2026**. Valeur commerciale unitaire du lot : 1 610 € TTC.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucune demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Les billets sont personnels et ne pourront faire l'objet d'aucune cession.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèce du lot gagné ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer à tout moment à tout ou partie du lot, tout autre lot d'une valeur unitaire commerciale équivalente ou supérieure et de caractéristique proche.

Le transport, l'hébergement et tous autres frais pour se rendre au tournoi Rolex Paris Masters à La plénitude Arena– ou à l'occasion du tournoi - ne sont pas compris dans le lot et demeurent à la charge du Gagnant.

ARTICLE 4 : MODALITES D'ATTRIBUTION DU LOT

4.1 Désignation

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant respecté les modalités de participation du Jeu, le **7 novembre 2026 à 14h30** par la Société Organisatrice.

Le délai du tirage au sort est communiqué à titre indicatif. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier celui-ci sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être faite à ce titre.

ARTICLE 5 : REMISE DU LOT

Le gagnant sera prévenu par la Société Organisatrice, via le compte Instagram du participant gagnant, il sera exclusivement contacté par le compte Instagram lexusfrance, le 7 novembre 2026 à partir de 14h30.

Le gagnant doit confirmer l'acceptation de son lot par retour de message via la messagerie Instagram avant le 7 novembre 2026 à 15h30. Sans réponse dans ce délai, il perd le bénéfice du lot, qui est attribué au premier gagnant suppléant. Celui-ci est soumis au même délai de réponse. Si aucun d'eux ne répond, le lot ne sera pas attribué.

La remise du lot se fera de façon dématérialisée (billets d'entrée digitalisés) à l'adresse e-mail que le gagnant communiquera lors de l'annonce du gain et après acceptation de celui-ci via sa messagerie Instagram. L'adresse e-mail du gagnant ne sera utilisée que dans le cadre de l'envoi des billets dématérialisés.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

Les Participants sont informés que TOYOTA France, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données personnelles les concernant ayant pour finalité la gestion du Jeu dans le respect des dispositions de la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement européen général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016 (dit « RGPD »).
La base juridique du traitement est l'exécution contractuelle du présent règlement.
Les destinataires des données sont les collaborateurs habilités de TOYOTA France ainsi que ses sous-traitants intervenant dans le cadre du Jeu.
Les données traitées sont conservées jusqu'à la première date entre :

- 12 mois glissants et ;
- l'expiration de la validité du lot remporté.

A la suite de cette durée, celles-ci seront détruites ou anonymisées.
La fourniture de ces données est nécessaire à la conclusion du contrat. Si le participant refuse la transmission de ces données, le contrat ne pourra être conclu.
Conformément au règlement européen n° 2016/679 (RGPD) et à la loi française dite 'Informatique et Libertés », les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et à la portabilité des données. Les participants disposent également du droit de formuler des directives concernant la gestion post-mortem de leurs données.
Pour toutes les questions, demandes ou réclamations concernant le traitement et l'exercice des droits conférés, les Participants peuvent contacter le Service Relations Client TOYOTA France – Division Lexus : 0 800 450 600 (Appel gratuit depuis un téléphone fixe) ou par simple courrier envoyé à l'adresse suivante : Service Relations Client TOYOTA France - 20 boulevard de la République 92423 VAUCRESSON CEDEX.
Le délégué à la protection des données de TOYOTA France peut être contacté :

- à l'adresse email suivante : dpo-france@toyota-europe.com ou ;
- par courrier à l'adresse postale suivante :

Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO)
20, Boulevard de la République

92423 Vaucresson Cedex

Si les Participants estiment que leurs droits n'ont pas été respectés, ils peuvent introduire une réclamation auprès de la commission nationale Informatique et Liberté (CNIL).

ARTICLE 7 : LEGISLATION APPLICABLE - LITIGE

Le Jeu et le présent Règlement sont soumis exclusivement au droit français.

Toutes difficultés relatives à l'interprétation du Règlement seront examinées par la Société Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou orale concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les modalités et mécanismes du Jeu ou la liste des gagnants.

ARTICLE 8 : RESPECT DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute correspondance présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne sera pas prise en considération et toute identification d'identité ou de coordonnée fausse ou incomplète entraînera l'élimination immédiate de son auteur.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, suspendre ou arrêter le Jeu, objet du présent Règlement, ou d'exclure définitivement un Participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie du Jeu, sans engagement de responsabilité, ni aucune indemnité ou compensation.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du fait d'un retard dans la remise du lot.

La Société Organisatrice n'encourt aucune responsabilité en cas de réclamation ou de contestation portant notamment sur la conformité et/ou la qualité du lot gagné.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ou de la jouissance du lot gagné.

La Société Organisatrice n'encourt aucune responsabilité du fait notamment de la survenance d'un cas de force maJeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil ou d'événement indépendant de sa volonté tel que : un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux, des moyens de transport ou du réseau de télécommunications.

ARTICLE 10 : DEPÔT DU REGLEMENT

Ce Règlement est disponible sur simple demande à l'adresse du Jeu ou en appelant le numéro vert de la Relation Clients 0 800 450 600 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le Règlement sera alors adressé en priorité par voie électronique.

EXTRAIT DE REGLEMENT :

LEXUS France, Division de TOYOTA France, RCS Nanterre 712 034 040, organise un Jeu sans frais de participation, réservé aux détenteurs d'un billet d'accès au tournoi *Rolex Paris Masters,* du 31 octobre au 7 novembre 2026 à 14h00, intitulé *« Prenez la pose – Lexus x Rolex Paris Masters »*. Le Jeu se déroule sur le stand Lexus (sur le parvis de la plénitude Arena et dans le stand Lexus au niveau 1). Pour participer, il faut partager une ou plusieurs photos sous format « publication » sur Instagram soit du stand Lexus sur le parvis de la plénitude Arena, soit du corner photo dédié dans le stand Lexus au niveau 1, soit les deux. Il faut être abonné au compte Instagram lexusfrance, taguer le compte Instagram lexusfrance sur la publication, ajouter l'hashtag #LexusLovesTennis en description de la publication. Une participation par personne. Le gagnant sera déterminé par tirage au sort, effectué par la Société Organisatrice. Le participant doit être majeur et résider en France métropolitaine (Corse comprise).

Lot à gagner : Un (1) lot de 2 (deux) billets en catégorie diamant journée valables pour la session journée du dimanche 8 novembre 2026 (entrée, déJeuner au « Club des Légendes », boissons à discrétion). Valeur : 1 610 € TTC. Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas compris.

Le Règlement complet est disponible sur simple demande adressée à LEXUS France – 20 boulevard de la République, 92423 VAUCRESSON Cedex ou en appelant le numéro vert de la Relation Clients, le 0 800 450 600 (appel gratuit depuis un poste fixe). Il est également consultable sur www.lexus.fr